

L-0196846.3, Société Electrique des Forces, UN/C 824160

Ligne de transport d'énergie

pour in	formation	ion pour exec	
ESTI	19 AOU	T 2024	
Exéc.		*	

Informations générales

Numéro de demande

L-0196846.3

Statut de traitement

O: en attente de dépôt

Nom/Désignation de l'installation

Modification d'une liaison Mt entre la STMT Fossés Dessus et STMT CPL Chambre Piscine

Aubonne

Description du projet

Modification d'une liaison Mt entre la STMT Fossés Dessus et STMT Couplage Chambre Piscine.

Suite à la mise en place d'un couplage à la Piscine d'Aubonne

Recherche globale/Numéro de projet

Coord. X de

Coord. Y de 1'150'100

2'519'444

NPA de 1170 Aubonne VD

Coord. X à

Coord. Y à

2'519'312

1'149'921

NPA à

1170 Aubonne VD

Requérante

Société Electrique des Forces (3994)

Chemin Lucien Chevallaz 5

1170 Aubonne

Personne de contact

Alexandre Capt a.capt@sefa.ch

Exploitante

Société Electrique des Forces (3994)

Chemin Lucien Chevallaz 5

1170 Aubonne

Personne de contact

Daniel Rodrigues Sintrao

d.sintrao@sefa.ch

No adresse facturation

Société Electrique des Forces (3994)

Chemin Lucien Chevallaz 5

1170 Aubonne

O oui O non

L-196 846.2

O oui ⊗ non

Données pour

Nouvelle construction

Niveau de réseau (Lien vers le modèle de niveau de réseau)

Modification de projet

Remplacement de projet

Provisorium/Betriebsdauer bis

Baustromversorgung

Justification du projet selon Directive 235 point 1.1.3 d

Mise en place d'un couplage MT pour faciliter l'exploitation

Nom de l'installation

Numéro de l'installation

La ligne fournit l'énergie pour une remontée mécanique sous licence fédérale

Tension: Système

	Fréquenc	ce [Hz]	Tension nominale [kV]	Tension d'exploitation [kV]	Nombre de ternes / conduc	cteurs
Système 1	50		24	21	3	

Evaluations selon ORNI

Des mesures sont-elles nécessaires pour se conformer à l'ORNI?

O oui O non

Si oui, lesquelles? Si autres, lesquelles? Une dérogation au sens de l'ORNI est-elle nécessaire?	O oui	⊘ non
Spécifications de longueur Lignes		
Ligne aérienne: Longueur totale [m] Ligne aérienne: Longueur modifiée/nouvelle [m] Ligne aérienne: Longueur démontée [m] Câble: Longueur totale [m]	316	·
Câble: Longueur modifiée/nouvelle [m] Câble: Longueur démontée [m]	.40	
Conduites: Longueur totale [m]	316	
Conduites: Longueur modifiée/nouvelle [m]	15	
Conduites: Longueur démontée [m]		
Autres données Lignes		
Câble		
Type de câble		
Câble à masse/à huile	O oui	⊘ non
Autre, lequel?	O oui	⊘ non
Autre, lequel?	Synthét	ique
Conditions de pose (le tracé du câble existant sans aucune intervention dans le sol doit	être indiq	ué sur les plans
Sous terre Si enterré: recouvrement minimal [m]	O oui	⊘ non
Dans gaine pour câble, posé dans une conduite	⊘ oui	Onon
Dans gaine pour câble, câbles monoconducteurs dans conduites séparées	O oui	⊘ non
Si dans gaine pour câble: recouvrement minimal [m]	0.8	O
Dans un bâtiment	O oui O oui	⊘ non ⊘ non
Dans un tunnel accessible/un canal pour conduites Dans un cours d'eau	Ooui	⊘ non
Autre, lequel?	• oui	,
Type de protection/matériau		
Tuyau en matière synthétique	⊘ oui	Onon
Bloc de tuyau en béton	O oui	⊘ non
Tyau en ciment/en béton	O oui	⊘ non
Tyau en acier	O oui	⊘ non
Plaque de protection	O oui	⊘ non
Caniveau	O oui	⊘ non
Tablar/Chemin de câble	O oui	⊘ non
Autre, lequel?	50	
Conducteurs par phase [mm ²] Type de câble	XKT	
Matériau conducteur Cu	⊘ oui	Onon
Matériau conducteur Al	Ooui	⊘ non ·
Matériau conducteur Ad	O oui	⊘ non
Autre matériau conducteur, lequel?		
Courant de défaut à la terre unipolaire maximum [A]	265	
Courant limite selon CEI 60287 [A]	250	
Eactour de surcoût (FS)		

Facteur de surcoût (FS)

Indication du facteur de surcoût

La feuille de calcul pour le facteur de surcoût est-elle jointe?	O oui	⊘ non				
Remarques						
Remarques						
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·						
Coûts de construction	,					
Coûts de construction en CHF (Orientation sur l'évaluation des coûts)	1000					
Code do concinación on on formation da roraldation dos codes	1000					
Données complémentaires						
Données complémentaires						
Protection des eaux						
Protection des eaux (Cartes disponibles selon le système d'information géographique SIG	O oui	⊘ non				
cantonal) Dans zone de protection des eaux S1	Q oui	⊘ non				
Dans zone de protection des eaux 51	O oui	Ø non				
Dans zone de protection des eaux 62	O oui	Ø non				
Dans périmètre de protection des eaux	O oui	Ø non				
Dans secteur de protection des eaux Au	oui	Onon				
Si autre, laquelle?	oui					
	O sod	0				
Cours d'eau de surface	Ooui	Ø non				
Cours d'eau souterrain/endigué	O oui	⊘ non				
Liquides polluants						
Des parties de l'installation contiennent-elles des liquides polluants?	O oui	⊘ non				,
Si oui: Les recommandations de l'ASE 2.19 (protection des masses d'eau lors de la construction et de l'exploitation des installations électriques) sont-elles respectées ?	O oui	⊘ non				
Sécurité sismique					•	
La directive ESTI N° 248 Sécurité sismique de la distribution d'énergie électrique en Suisse sera	⊘ oui	Onon				
respectée						
Protection du paysage, de la nature et du patrimoine	•					
Adresses électroniques: Recueil systématique fédéral, Géoportail fédéral, Géoportails c	antonaux,	Thèmes	environnementa	ıux de l'C	Ossice fé	déra
de l'environnement OFEV (y.c. le droit de l'environnement), Directive OFEV Manuel EIE						
Pour les données avec * cf.: https://map.geo.admin.ch						
* IFP (Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels)	O oui	⊘ non				
* Sites marécageux	O oui	⊘ non				
* Sites dignes de protection (ISOS), sites historiques, monuments naturels ou culturels	O oui	⊘ non				
Réserve paysagère cantonale	O oui	⊘ non				
Réserve paysagère communale	O oui	⊘ non				
* Zone alluviale	O oui	⊘ non				
* Prairie ou pâturage sec	O oui	⊘ non				
* Haut-marais ou marais de transition	O oui	⊘ non				
* Bas-marais	O oui	⊘ non				
* Site de reproduction des batraciens / zones humides	O oui	⊘ non				
* Réserve aquatique et sanctuaire d'oiseaux migrateurs	O oui	⊘ non				
* District franc fédéral	O oui	⊘ non				
* Parc relevant de l'ordonnance sur les parcs	Ooui	⊘ non	•			
Réserve naturelle cantonale	Ooui	⊘ non				
Réserve naturelle communale	Ooui	⊘ non				
Biotope à protéger selon art. 18 LPN	O oui					
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·						

Surfaces d'assolement

Forêt				
Respect de la distance forestière cantonale	⊘ oui	Onon		
Défrichement nécessaire	O oui	⊘ non	•	*
Exploitation préjudiciable:				
Limitation hauteur des arbres nécessaire	O oui	⊘ non		
Petite exploitation non forestière	O oui	⊘ non		
Infrastructures concernées				
Installations électriques à courant faible selon art. 3 OPIE	O oui	⊘ non		
Si oui, des mesures de protection sont-elles nécessaires?				
Routes nationales	O oui	⊘ non		
Routes cantonales	O oui	⊘ non		
Routes communales	O oui	⊘ non		
Impact sur SwissMobile - Chemins pédestres et de randonnées/Itinéraires à vélo	O oui	⊘ non		
* Voies de communications historiques IVS	Ooui	⊘ non		
Installations de conduites (gaz et pétrole cf. art. 3 OITC)	O oui	⊘ non		
Zone explosive (réservoir/installation de gaz, etc.)	Ooui	⊘ non		
Domaine public	O oui	⊘ non		
Si autres, lesquelles?				
Fouille sur le domaine public				
Autorisation est disponible:	Pas néo	cessaire		
Servitudes				
Tous les accords/autorisations d'intervention sur la propriété d'autrui sont disponibles	⊘ oui	Onon		
Si non, les notifications personnelles (art. 31 LEx) ont-elles été adressées?	O oui	⊘ non	•	
Autorisation écrite disponible				
Autorité cantonale	Pas néo	essaire		
Autorité communale	Oui			
Les propriétaires d'ouvrages (p.ex., ponts, cours d'eaux souterrains, tuyaux d'irrigation)	Oui			
Chemins de fer cf. directive ESTI n° 235 annexe 4, i (rapprochement, système de mise à la terre, etc.)	O oui	⊘ non	* · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Si oui remplir feuille supplémentaire et indiquer lequel?				
L'avis du chemin de fer concerné selon la directive ESTI N° 235 Anhang 4, i est-il joint?	O oui	⊘ non		
Faut-il s'attendre à un impact sur/par des installations ferroviaires (cf. art., 2, al. 1, OPIE).?	O oui	⊘ non		
Critères spéciaux				
Le projet se situe hors de la zone à bâtir ou il est répondu oui à l'une des questions suiva	ntes: Co	mpléter la s	section "Information	s
complémentaires: Critères spéciaux"				
Selon le plan de zones communal, le projet se situe	-			
A proximité d'une zone non constructible (Cadastre RDPPF/Annexe 1 OGéo)	O oui	⊘ non		
Zone à risque selon carte de dangers cantonale	O oui	⊘ non		
Site pollué (site contaminé y.c. les surfaces dont l'évaluation finale est encore attendue ou en tratement) selon Cadastre en ligne des cantons et de la Confédération	O oui	⊘ non		•
Informations complémentaires: Critères spéciaux				
Construction hors de la zone à bâtir				
La demande est accompagnée d'une justification d'implantation comprenant les sujets suivants:	O oui	Onon		
Notice d'impact environnementale selon module 2, ch. 1.3 de la directive OFEV Manuel EIE	Ooui	Onon		
Rapprochement à une zone d'interdiction de bâtir: Si oui, la zone assectée par l'ensemble de situation coté ou justification que les distances de protection resp. d'interdiction de co suivantes ne sont pas respectées?				
Distance à la ligne aérienne à haute tension inférieure à 20 m , dans le cas d'immeubles de grande hauteur, par rapport au conducteur le plus éloigné (justification selon OLEI)	O oui	⊘ non		

Distance à la ligne aérienne à haute tension à partir de leur socle de fondation ou aux partie inférieure, clarifier la zone d'influence de la mis et joindre le résultat	es du support (ju	stification selon OLEI), si distance	O oui	⊘ non			
Distance au rail extérieur d'installation ferrovi 4, i) 50 m (preuve sur la base des zones réserv			O oui	⊘ non			
Distance à l'axe de la route nationale inférieur réservées, alignements selon LRN/ORN et art.		cation sur la base des zones	O oui	⊘ non			
Distance au bord de la chaussée cantonale interdictions de construire selon la législation c		ı (justification du respect des	O oui	⊘ non			
Distance au bord de la chaussée communale interdictions de construire selon la règlementat			O oui	⊘ non			
Distance à la limite du bien-fonds inférieure à construire selon la règlementation locale d'amé			O oui	⊘ non			
Distance aux canalisations à haute pression ss. OLEI et art. 17 al. 2 OSITC)	inférieure à 30	m (preuve sur la base de l'art. 123	O oui	⊘ non			
Distance aux réservoirs (hors-sol ou enterré OLEI)) inférieure à 30	m (justification selon art, 129 ss	O oui	⊘ non			•
Distance à la lisière de la forêt inférieure à 30 lisière de la forêt selon la législation forestière de		du respect de la distance à la	O oui	⊘ non	1		
Distance aux eaux (cours d'eau souterrain/de s (justification du respect de l'espace réservée au	surface et eau s		O oui	⊘ non	•		
Zone à risque selon carte de dangers can	tonale						
Danger de crues			O oui	⊘ non			
Si oui: Degré de risque selon carte de dangers Autre zone de la carte de dangers concernée Si oui, laquelle?	cantonale:		Non				
Site pollué		•					
Registre cantonal			O oui	⊘ non			
Registre militaire ou aérodrome civil			O oui	Ø non			
Registre chemins de fer			O oui	⊘ non			
Documents à transmettre							
Après avoir sélectionné "Ajouter un / Désignation.	document",	saisissez une désignation un	ique po	ur chaqu	e document	dans le cha	amp Titre
La désignation doit comporter 3 segl désignation du document - par ex. situation numéro de plan ou de document, choisi par date de la dernière modification du docume Exemple de titre : Situation_221133B	le requérant nt						
Ce titre est repris dans la décision.						٠.	
Extrait de carte (p.ex. Ech. 1:25000)							
Extrait plan Extrait de plan de la ligne de point à point	17.07.2024	Plan TD5 Fossés Dessus.pd	f			1'561 KB	
Plan de situation (p.ex. Ech. 1:5000)							
Plan de situation Plan de situation du couplage	17,07,2024	Aubonne plan définitif Armoire CPL-	-MT.pdf			429 KB	Ġ
Annexes supplémentaire selon directive E	ESTI N° 235						
Accord de la commune Accord de la commune pour l'emplacement du couplage	17.07.2024	Accord emplacement avec commune of	l'Aubonne.բ	odf		140 KB	

Conclusion

(OICF), de l'ordonnance sur les lignes électriques (OLEI) et l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) ?	Oui	Onon		
Si une dérogation est nécessaire, une demande justifiée doit être présentée.				
Avez-vous ajouté toutes les pièces jointes requises mentionnées ?	⊘ oui	Onon		
Le formulaire a été complété de manière conforme à la réalité.	⊘ oui	Onon		

Signature:

Signature:

Nom en caractères d'imprimerie:

Nom en caractères d'imprimerie:

Administration centrale
Eidgenössisches Starkstrominspektorat ESTI
Luppmenstrasse 1
8320 Fehraltorf
Téléphone +41 58 595 18 18
info@esti.admin.ch, www.esti.admin.ch

Date:

Date:

Succursale
Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI
Route de la Pâla 100
1630 Bulle
Téléphone +41 58 595 19 19
info@esti.admin.ch, www.esti.admin.ch

Alexandr